

**Projet de Nkamouna  
Evaluation Environnementale et Sociale  
Plan de Consultations Publiques  
et de Communications**

**Mars 2007**

Préparé pour  
**Geovic Cameroon PLC**  
**Rue 1,793**  
**BP 11555 Yaoundé, Cameroun**  
Téléphone : 237-221-1801  
Télécopie : 237-221-4518

Préparé par  
**Knight Piésold and Co.**  
**1050 Seventeenth Street, Suite 450**  
**Denver, Colorado 80265-2011**  
Téléphone : 1-303-629-8788  
Télécopie : 1-303-629-8789

**Projet DV30200009.04**

**Projet de Nkamouna**  
**Evaluation Environnementale et Sociale**  
**Plan de Consultations Publiques et de Communications**

***Table de matières***

---

Liste des Figures .....	iii
Liste des Annexes .....	iii
1.0 Introduction.....	1
1.1 Généralités.....	1
1.2 Objectif et Impératifs .....	2
2.0 Cadre Réglementaire .....	3
2.1 Convention Minière .....	3
2.2 Législation Camerounaise.....	3
2.3 Exigences de la Société Financière Internationale .....	4
2.4 Directives de l’Overseas Private Investment Corporation. ....	5
3.0 Ressources et Responsabilités.....	6
3.1 Organigramme de la Société .....	6
3.2 Responsable du Développement Communautaire.....	6
3.3 Comité de Liaison avec le Public .....	7
3.4 Parties Prenantes.....	8
3.5 Autorités Publiques et Dirigeants Communautaires.....	8
3.6 Elite Locale .....	9
3.7 Pouvoirs Publics. ....	9
3.8 Centres des Collectivités et des Populations Locales. ....	9
3.9 Groupes Autochtones.....	9
3.10 Groupes d’Intérêt Spéciaux .....	10
4.0 Sujets des Consultations Préalablement Identifiés.....	11
4.1 Réunions de l’Hôtel de Ville .....	11
4.2 Administrateurs Municipaux et Chefs Traditionnels.....	12
4.3 Organisations Non Gouvernementales (ONG).....	12
5.0 Programme des Consultations et des Audiences Publiques .....	14
5.1 Objectifs du Programme .....	14
5.2 Convocation aux Réunions. ....	15

**Table de matières** (suite)

---

5.3 Mises à jour régulières du Projet .....	15
6.0 Mécanismes de Doléances .....	17
7.0 Rapports .....	19

## **Liste des Figures**

---

<b>Figure</b>	<b>Titre</b>
1	Localisation du Projet de Nkamouna
2	Organigramme de Geovic Cameroon
3	Formulaire de fiche de présence aux consultations publiques

## **Liste des Annexes**

---

<b>Annexe</b>	<b>Titre</b>
A	Organisations non gouvernementales (ONG) de la région de Lomié
B	Réponses de Geovic Cameroon aux questions soulevées lors de la réunion du 18 novembre 2002 de Lomié
C	Réponses de Geovic Cameroon aux questions soulevées lors de la réunion de septembre 2004 de Lomié

# **Projet de Nkamouna Evaluation Environnementale et Sociale Plan de Consultations Publiques et de Communications**

## ***1.0 Introduction***

---

### ***1.1 Généralités***

Geovic Ltd., société américaine constituée dans l'Etat du Wyoming et qui a son siège à Grand Junction, Colorado, est actionnaire majoritaire de Geovic Cameroon PLC (GeoCam), société de droit camerounais dont le siège est à Yaoundé, créée en 1995 pour l'exploitation des gisements de cobalt et de nickel du Département du Haut-Nyong dans la Province de l'Est. GeoCam compte cinq actionnaires minoritaires.

En 2001, GeoCam a sollicité une Convention minière et un Permis d'exploitation minière, aux termes desquels la société obtiendrait des droits exclusifs d'exploitation des gisements de cobalt et de nickel pour une période initiale de 25 ans. L'Etat camerounais a cédé à GeoCam des droits miniers dans le cadre de la Convention minière signée entre ces deux parties le 1<sup>er</sup> août 2002, et, le 11 avril 2003, un permis d'exploitation minière a été délivré à cette société par décret signé par le Président de la République du Cameroun, en vue de la poursuite des initiatives de développement du projet.

Le périmètre déterminé par le Permis d'exploitation minière est d'une superficie de 1631 kilomètres carrés, formant un polygone à 18 côtés qui englobe sept principales zones de minéralisation dont: Nkamouna, Mada, Rapodjombo, Mang nord, Mang sud, Messea et Kondong, comme le révèle la Figure 1. La région visée par le Permis d'exploitation minière est une forêt sempervirente dite à "usages multiples", exclusivement réservée à l'exploitation minière. Le projet initial de GeoCam vise l'exploitation à ciel ouvert du gisement de Nkamouna, l'enrichissement physique et la lixiviation par agitation, afin d'extraire du cobalt et le nickel. L'exploitation des autres gisements pourrait s'inscrire dans le cadre des plans à plus long terme de GeoCam.

La Convention minière fixe les modalités de l'exploitation minière. Conformément à la Convention minière et au Permis d'exploitation minière, un plan de gestion de l'environnement doit être élaboré dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social approuvée et des baux fonciers acquis, pour les initiatives de projet localisées. Au nombre des engagements de GeoCam au titre du projet figurent la valorisation des initiatives de développement durable et la mise en œuvre d'un programme systématique

d'information des parties prenantes locales sur les activités du projet, par le biais d'un programme multidisciplinaire de consultation publique et de développement communautaire. Le Plan de Consultations Publiques et de Communications (PCPC) vise à souligner les efforts de GeoCam dans le cadre de la mise en place d'un système de communications multidirectionnelles entre les parties prenantes du projet.

### **1.2 Objectif et Impératifs**

Le PCPC a été élaboré pour fournir aux populations locales, organisations non gouvernementales (ONG), pouvoirs publics et autres parties intéressées, des informations relatives au projet, afin que ces intervenants participent au processus de planification. La participation des parties prenantes favorise la croissance durable, car elles tiennent compte des besoins de la communauté afférents au projet proposé. Des programmes durables favoriseront la viabilité du projet à long terme. Le PCPC prévoit des réunions publiques au cours desquelles les parties prenantes expriment leurs préoccupations par rapport au projet et s'assurent que les attentes sont conformes aux plans de projet réels. Les réunions publiques tenues au cours des différentes phases du projet profitent aux intervenants qui peuvent ainsi se prononcer, faire des propositions, influencer concrètement sur le développement du projet et obtenir des informations actualisées y afférentes.

Le présent PCPC a pour but de définir les objectifs et mettre en place un cadre nécessaire à la diffusion des informations que toutes les parties concernées peuvent facilement comprendre. Le PCPC vise principalement à mettre en place un système de communications opportunes, effectives et multidirectionnelles entre GeoCam et les parties prenantes concernées. A cet effet, le présent plan prévoit:

- L'identification des exigences du Cameroun et des institutions de financement relatives aux consultations et audiences publiques;
- La description des ressources et des responsabilités nécessaires pour la mise en œuvre du Plan de Consultations Publiques et de Communications, y compris l'enregistrement des doléances et les réponses y afférentes ;
- L'examen des précédentes activités des consultations et audiences déjà réalisées;
- L'identification des principales parties prenantes du projet de Nkamouna ; et
- La description des méthodes de diffusion des informations, de collecte et de conservation des données afin de contrôler l'efficacité du Plan de Consultations Publiques et de Communications et de dresser un rapport y afférent.

## **2.0 Cadre Réglementaire**

---

Le projet doit répondre aux exigences de la Convention minière et du Permis d'exploitation minière et se conformer à la législation et aux exigences de la République du Cameroun. GeoCam a manifesté son intention de se conformer aux politiques et directives du Groupe de la Banque mondiale, élaborées par la Société financière internationale (SFI), organe du Groupe de la Banque mondiale chargé des investissements privés. Par ailleurs, puisque l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC) s'est portée, par le passé, candidate pour l'assurance risque du projet, ses exigences sont également prises en compte.

### **2.1 Convention Minière**

La Convention minière constitue le principal document qui renferme les activités et les engagements de GeoCam au Cameroun. Ce document juridique traite des politiques, droits, obligations et questions financiers relatifs à l'exploitation minière dans la zone du projet. Certes, la Convention proprement dite ne prescrit pas des programmes d'information du public, mais l'Annexe 1 de la Convention inclut de façon indissociable les engagements pris dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et du Plan de gestion de l'environnement élaborés, en avril 2001, par URS-Greiner-Woodward Clyde. Conformément au présent document et à l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social, le projet doit respecter les politiques et directives du Groupe de la Banque mondiale, relatives à la documentation du programme environnemental et social, y compris les consultations et audiences publiques.

### **2.2 Législation Camerounaise**

La loi-cadre n° 96/12 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun, prévoit l'intégration des programmes y afférents gérés par le Ministère de l'environnement et des forêts. Cette loi renferme trois sections dignes d'intérêt sur les consultations et audiences publiques:

- Titre I, Chapitre II – Des obligations générales, article 7(1): *Toute personne a le droit d'être informée sur les effets préjudiciables pour la santé, l'homme et l'environnement, des activités nocives, ainsi que sur les mesures prises pour prévenir ou compenser ces effets.*
- Titre I, Chapitre III – Des principes fondamentaux, article 9(e): *le principe de participation selon lequel : - chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses ; ...- les décisions concernant l'environnement doivent être prises*

*après concertation avec les secteurs d'activité ou les groupes concernés, ou après débat public lorsqu'elles ont une portée générale...*

- Titre IV, Chapitre unique – De la participation des populations, article 72: *La participation des populations à la gestion de l'environnement doit être encouragée, notamment à travers : - le libre accès à l'information environnementale, sous réserve des impératifs de la défense nationale et de la sécurité de l'Etat ; - des mécanismes consultatifs permettant de recueillir l'opinion et l'apport des populations...*

En outre, l'article 125 du décret d'application n° 2002/648/PM du 26 mars 2002 de la Loi n° 001 du 16 avril 2001 portant Code minier fait référence aux modalités de l'étude d'impact environnemental et prévoit un programme de diffusion des informations auprès des populations concernées.

### **2.3 Exigences de la Société Financière Internationale**

Conformément aux Annexes de la Convention minière signée par GeoCam, la société est tenue de respecter les politiques et directives du Groupe de la Banque mondiale, dans le cadre de ses activités environnementales et sociales. La Société financière internationale est la principale source multilatérale de prêts et de financement par actions des projets du secteur privé dans les pays en développement. Elle dispose de diverses politiques et procédures par lesquelles elle s'assure que les projets bénéficiant de son financement sont réalisés en tenant compte de l'environnement et du milieu social. La Société financière internationale a publié des directives relatives aux types d'informations que devrait renfermer un plan de consultations publiques et de communications. Le présent document porte sur ces exigences d'information. Les grandes lignes de ces politiques et directives de consultations et audiences publiques sont présentées dans les documents publiés par la Société financière internationale ci-après :

- Procedure for Environmental and Social Review of Projects (Procédure de l'étude environnementale et sociale des projets) (1998) ;
- Good Practice Manual: Doing Better Business through Effective Public Consultation (Guide de bonnes pratiques: améliorer ses activités par des consultations publiques efficaces) (1998) ;
- Politique sur la divulgation des renseignements ; et
- Plusieurs politiques opérationnelles (PO) et Directives opérationnelles (DO) de la SFI, y compris les politiques opérationnelles 4.01 sur l'étude environnementale et 4.04 sur les habitats naturels, ainsi que les Directives opérationnelles 4.10 sur les populations autochtones et 4.12 sur le recasement involontaire.

#### ***2.4 Directives de l'Overseas Private Investment Corporation.***

Conformément aux directives de l'OPIC, des consultations fructueuses doivent être organisées entre les sociétés d'investissement privées étrangères et toutes les parties prenantes locales concernées par le projet, dans le cadre de l'établissement de la portée des incidences, la préparation et l'achèvement de l'étude d'impact environnemental, entre autres. La valeur ajoutée qu'apporte un public intéressé et averti, dans le cadre de l'étude environnementale, notamment les populations locales concernées, n'est plus à démontrer. Les collectivités territoriales décentralisées, les membres des communautés et les organisations non gouvernementales ont parfois accès aux informations et opinions sur les potentiels impacts environnementaux et les effets sociaux, économiques et culturels d'un projet. Il conviendrait de tenir compte de ces informations dès le début de l'étude. Les directives de l'OPIC tiennent compte du processus préconisé par la SFI et renvoient au Guide de bonnes pratiques " Doing Better Business Through Effective Public Consultation" (1998) publié par la Société financière internationale. Le dossier environnemental de tous les projets financés par l'OPIC est présenté au public conformément à la Loi sur l'accès à l'information. Par conséquent, la société qui sollicite un financement devrait mettre ces études à la disposition des populations concernées, dans une langue, un format et par un moyen facilement accessibles aux populations locales.

### ***3.0 Ressources et Responsabilités***

---

Un programme efficace de consultations et audiences publiques est essentiel pour obtenir le soutien du public dans le cadre du projet de Nkamouna et s'assurer de la parfaite maîtrise des plans et activités du projet par les collectivités locales. Il s'agit également d'un facteur clé de la gestion efficace des attentes de la communauté locale. La communication et la diffusion publiques bénéficient de l'appui de GeoCam aux niveaux les plus élevés et cibleront les parties prenantes à tous les niveaux sociaux et des instances dirigeantes.

#### ***3.1 Organigramme de la Société***

L'Administrateur Délégué de GeoCam est, en fin de compte, responsable de toutes les activités liées au projet de Nkamouna. La figure 2 représente l'organigramme préliminaire de GeoCam et montre comment les programmes sur l'environnement, la santé et la sécurité cadrent avec l'ensemble de la structure de gestion. Comme le montre la figure 2, Le Directeur de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité est chargé du contrôle, du rapport et de l'exécution de l'ensemble du programme environnemental et social, de même qu'il rend directement compte au Directeur Général et indirectement à l'Administrateur Délégué. Le Directeur de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité sera chargé de la planification, l'organisation, la réalisation, la surveillance, la documentation et le suivi de toutes les consultations et audiences publiques. Le Responsable du Développement Communautaire, dont le supérieur hiérarchique immédiat est le Directeur de l'Environnement, la Santé et de la Sécurité est chargé de la coordination et de l'exécution à la base, des relations avec le public, des programmes de consultations publiques, du règlement des litiges et des questions liées au recasement. Le Responsable du Développement Communautaire collabore directement et partage les responsabilités liées à l'exécution avec le Directeur des Programmes de GeoAid.

#### ***3.2 Responsable du Développement Communautaire***

Le Responsable du Développement Communautaire est chargé de la coordination de toutes les consultations publiques et des relations avec les communautés, de même qu'il participe aux propositions de projet. Le Responsable du Développement Communautaire est chargé, entre autres :

- D'identifier les besoins en consultations publiques, d'organiser et de programmer les réunions sur ces besoins spécifiques ;
- De diffuser ou faire connaître les programmes et d'assurer la publicité locale, le cas échéant ;

- D'inviter certaines personnes et/ou prendre des dispositions en vue de leur participation ;
- De participer aux réunions et les documenter ;
- D'assurer tout le suivi nécessaire ;
- De collaborer avec les ONG et les parties prenantes concernées. La liste des ONG de la région de Lomié figure à l'Annexe A ;
- De participer à la formulation des propositions de programme ou de projet qui seront présentées au Directeur des programmes et au Conseil d'administration de GeoAid ; et
- De contrôler l'utilisation des fonds à toutes les phases du projet ou du programme etc.

Outre les activités susmentionnées, il peut également assurer le suivi par des réunions supplémentaires, en sollicitant le concours des experts dans le cadre de certaines activités spécifiques, ou en portant des questions spécifiques à l'attention du Directeur des Programmes de GeoAid, du Directeur de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité et du Directeur Général et en mettant en œuvre des mesures de suivi et des programmes d'action.

### **3.3 Comité de Liaison avec le Public**

GeoCam peut choisir de mettre en place un Comité de liaison avec le public qui servira de groupe consultatif dans le cadre de son programme de consultations publiques. Ce comité peut se composer de particuliers ou de représentants du personnel de GeoCam, des populations locales, des autorités locales, des organisations non gouvernementales, des groupes et/ou des experts autochtones, ainsi que des fonctionnaires compétents identifiés par le Ministre de l'Administration territoriale et/ou le Gouverneur de la Province de l'est. Ce comité de liaison avec le public pourrait se charger de :

- La résolution des problèmes que GeoCam ne peut régler directement ;
- La médiation dans le cadre des litiges relatifs à l'utilisation des terres et au recasement, ainsi que de l'accélération du processus de résolution ;
- La communication et la rétro-information avec les autres comités susceptibles d'être mis en place ; et
- Du suivi de l'intervention de la communauté et la participation du public.

Toutes les consultations publiques, les relations avec le public et la coordination du comité relèvent de la compétence directe du Directeur de l'Environnement, de la Santé et de la

Sécurité, sous le couvert du Responsable du Développement Communautaire. Ils sont chargés de conserver les dossiers appropriés dans le souci d'assurer la transparence du programme de consultations publiques.

### **3.4 Parties Prenantes**

Les groupes mentionnés ci-dessous figurent parmi les principales parties prenantes du projet de Nkamouna. Les initiatives des consultations et audiences publiques devront au moins cibler ces intervenants afin de les tenir informés des plans du projet et de tout changement majeur apporté à sa conception ou ses activités.

### **3.5 Autorités Publiques et Dirigeants Communautaires**

Le projet de Nkamouna est situé dans l'Arrondissement de Lomié, Département du Haut-Nyong, Province de l'Est. Le Cameroun compte dix provinces, dont la Province de l'Est, située le plus au sud-est. La Province de l'est compte sept départements et l'Arrondissement de Lomié se situe dans la région Centre-Sud du Département du Haut-Nyong.

Les responsables des collectivités territoriales décentralisées sont nommés par le Président de la République, élus ou nommés sur le plan local. Au nombre des Ministres nommés par le Président de la République figure le Ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation, chargé des questions relatives aux collectivités territoriales décentralisées à travers le pays. Le Ministre de l'Administration territoriale est considéré comme le « chef des chefs » en raison de son rôle de supervision, de mise en œuvre et d'exécution de la législation du pays à tous les niveaux.

Le Ministre en charge de l'Administration territoriale est nommé par le Président de la République qui nomme un Gouverneur à la tête de chacune des dix provinces. S'agissant de la Province de l'Est, un Préfet est également nommé pour chacun des quatre Départements et un Sous-préfet à la tête de chacun des sept arrondissements que compte le Département du Haut-Nyong. Les Sous-préfets rendent compte aux Préfets, qui, à leur tour, rendent compte au Gouverneur directement responsable devant le Ministre en charge de l'Administration territoriale.

Dans chaque arrondissement, les populations élisent le maire et le conseil municipal. Les élections municipales sont organisées tous les cinq ans et les candidats se présentent, d'ordinaire, dans le cadre d'une liste unique comprenant l'ensemble du conseil municipal. Le maire est chargé, à la base, de l'application des lois du pays, y compris le maintien de l'ordre public sur le plan local. Les maires élus rendent compte à leurs Sous-préfet respectifs.

La structure communautaire est importante pour les consultations publiques et la diffusion effective des informations du projet. Le Responsable du Développement Communautaire et le Directeur des Programmes de GeoAid seront chargés de la coordination des activités d'échange d'informations à tous les niveaux de la structure communautaire, conformément aux coutumes et procédés locaux.

### **3.6 *Elite Locale***

Le terme "élite" renvoie aux groupes d'hommes d'affaires ou fonctionnaires de prestige ressortissants des communautés locales, dont le statut social impose le respect des autres membres de la communauté et confère un certain pouvoir sur eux. L'élite joue parfois le rôle de conseiller auprès des Maires, Préfets et Sous-préfets, entre autres.

### **3.7 *Pouvoirs Publics.***

Le Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique et le Ministère de l'Environnement et la Protection de la Nature jouent un rôle important dans le cadre de la régulation du projet de Nkamouna. La convention minière et le permis d'exploitation minière ont été délivrés par le Ministère de l'industrie, des mines et du développement technologique, tandis que les documents correspondants du programme social et environnemental sont délivrés par le Ministère de l'Environnement. Par ailleurs, le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat est chargé des questions foncières et de l'utilisation des terres visées par le permis d'exploitation épuisées. D'autres départements ministériels pourraient être consultés dans le cadre de certains plans et activités spécifiques du projet. Au besoin, les communications s'établiront au cas par cas.

### **3.8 *Centres des Collectivités et des Populations Locales.***

Les villages de la zone d'exploitation minière, dont Kongo, village le plus proche du site du projet, plusieurs autres villages, Lomié et dans une moindre mesure, les grandes agglomérations comme Yaoundé et Douala, sont tous, dans une certaine mesure, les parties prenantes du projet. Les villages locaux sont considérés comme les parties prenantes les plus importantes, en raison de la proximité du projet et du potentiel développement économique à l'appui du gisement.

### **3.9 *Groupes Autochtones***

Le District est habité par deux principaux groupes ethniques dont les pygmées Baka et les Nzimé bantous. Les Baka, essentiellement nomades, vivent presque exclusivement de la chasse et la cueillette. Les populations bantous locales vivent d'ordinaire de l'agriculture

itinérante sur brûlis. Les Bantous sédentaires et les Baka nomades ont développé un système de dépendance mutuelle basé sur le troc. L'équilibre de cette dépendance a changé avec le temps en raison de l'exploitation, à des fins commerciales, des forêts essentielles à la subsistance des Baka ainsi qu'à leurs échanges avec les Bantous. Auparavant, les Baka tronquaient la viande de brousse fumée, les plantes indigènes et médicinales contre les produits maraîchers, l'alcool et les vêtements. Les Baka s'adaptent plus difficilement à la perte de leur habitat que les Bantous sédentaires, mais avec le temps, ils se réajustent progressivement en mettant en place des sociétés de jardinage à la lisière de la forêt, pour compenser les pertes de forêt. Ces pygmées louent les terres chez les tribus bantous qui dominent les terres du village. Cette migration des Baka résulte des pressions démographiques toujours fortes, de la réduction du territoire de chasse due à l'exploitation forestière, et de la nécessité subséquente du rajustement des valeurs culturelles traditionnelles.

### ***3.10 Groupes d'Intérêt Spéciaux***

Les organisations non gouvernementales disposent parfois de compétences techniques essentielles aux consultations publiques de qualité et peuvent constituer de bonnes sources de connaissances locales, servir d'experts aux groupes sensibles et de partenaires dans le cadre de la planification et la mise en œuvre des programmes de développement communautaire. De nombreuses organisations non gouvernementales bien implantées mènent leurs activités dans les grandes villes ainsi que dans la Province de l'Est depuis plusieurs années.

## **4.0 Sujets des Consultations Préalablement Identifiés.**

Depuis 1995, GeoCam a organisé plusieurs réunions formelles et informelles à Lomié, Yaoundé et ailleurs. Plus important encore, les réunions de l'hôtel de ville ont été organisées en août 2000, avril 2001, novembre 2002 et septembre 2004 dans le but d'informer les collectivités locales de l'état, des plans et du programme de mise en œuvre actuels du projet. Les réactions, questions et remarques des parties prenantes communautaires, des pouvoirs publics, des organisations non gouvernementales et des groupes communautaires étaient également sollicitées dans le cadre de ces réunions.

### **4.1 Réunions de l'Hôtel de Ville**

GeoCam a initié quatre réunions à l'hôtel de ville de Lomié. La réunion de l'hôtel de ville du 18 novembre 2002 avait pour but de fournir officiellement au public des informations actualisées sur les plans et initiatives du projet. Les représentants de GeoCam avaient alors donné un aperçu des travaux d'exploration déjà réalisés, fourni au groupe des informations actualisées sur les plans du projet et le programme de développement et parlé de leur programme d'aide publique et d'action communautaire en cours dans le cadre du Programme GeoAid .

En préparation des réunions de l'Hôtel de Ville, les employés locaux de GeoCam avaient recueilli les suggestions des villages locaux sur leurs sujets de préoccupation et les informations qu'ils souhaiteraient obtenir aux réunions. Les résultats de cette enquête ont permis de dresser une liste de questions dont s'étaient inspirés les exposés de GeoCam à ces réunions. L'intérêt des populations locales portait sur les questions d'ordre général suivantes :

- Futurs plans du projet et raisons de certaines décisions antérieures ;
- Pratiques d'emploi antérieures, besoins futur en main d'œuvre et politiques de recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Disponibilité des informations et accès aux dirigeants de GeoCam pour une communication efficace ;
- Questions liées à l'environnement, effets de la mise en œuvre du projet et questions relatives au braconnage ; et
- Viabilité des programmes de GeoAid en cas de cessation des activités de GeoCam.

A la fin des exposés présentés par le personnel de GeoCam, la parole était donnée au public. L'intérêt du public portait particulièrement sur le programme du projet, notamment les

besoins en main d'œuvre et les opportunités d'emploi. Par ailleurs, un représentant de l'organisation non gouvernementale de la communauté locale a présenté huit sujets de préoccupation publique. Le personnel de GeoCam en a brièvement abordé quelques uns, mais a offert de soumettre directement au maire de Lomié des réponses écrites à chaque sujet de préoccupation. Les questions soulevées ainsi que les réponses fournies par GeoCam figurent en annexe B.

Lors de la réunion de l'hôtel de ville organisée en septembre 2004 à Lomié, il a été demandé au Préfet, à titre d'apport, de dresser la liste des administrateurs politiques compétents susceptibles d'être invités à prendre part à la mise à jour de l'état du projet et du programme GeoAid. On a enregistré un total de 65 participants, y compris les maires locaux, les Sous-préfets, les chefs traditionnels, les représentants des organisations non gouvernementales, les journalistes et les représentants des sociétés d'exploitation forestière. Les questions abordées étaient presque similaires à celles de la réunion de l'hôtel de ville de novembre 2002. Les questions soulevées ainsi que les réponses fournies par GeoCam figurent à l'Annexe C.

#### **4.2 Administrateurs Municipaux et Chefs Traditionnels**

Les chefs traditionnels et le maire de Lomié jouent un rôle important dans le cadre de la gestion de la politique et des ambitions publiques, ainsi que du maintien de l'ordre. GeoCam a maintenu un dialogue périodique, mais pas systématique avec le chef du village Kongo, le maire de Lomié, le Sous-préfet de Lomié, le Préfet du Haut-Nyong et le Gouverneur de la Province de l'est, entre autres.

Les préoccupations des chefs traditionnels et des maires portaient principalement sur :

- Les possibilités d'emploi pour les résidents locaux.
- Le programme de l'exploitation minière ; et
- Les potentielles contributions financières aux projets locaux, telle la construction d'une piste d'atterrissage au voisinage de Lomié.

#### **4.3 Organisations Non Gouvernementales (ONG)**

De nombreuses organisations internationales et non gouvernementales mènent leurs activités au Cameroun et dans la Province de l'est en particulier (voir annexe A). GeoCam entretient le dialogue avec ces groupes, sur une base périodique mais pas systématiquement. Au nombre des principales organisations non gouvernementales figure le Groupe des bailleurs de fonds de l'Union Européenne, englobant plusieurs organisations non gouvernementales qui

exercent leurs activités dans la région et ensemble prodiguent des conseils et organisent les activités de l'Union Européenne par ordre de priorité, tout en servant de groupe consultatif auprès des Départements ministériels camerounais. La dernière réunion tenue avec le Groupe des bailleurs de fonds, organisée en automne 2005, était axée sur :

- Les questions techniques relatives au projet, aux coûts de production et aux régions touchées ;
- Les potentielles conséquences sur la biosphère du Dja et d'autres régions écologiquement sensibles ;
- Les programmes de régénération et de reforestation ;
- Les possibilités de développement durable ;
- Les incidences cumulatives ; et
- Les questions socio-économiques et les préoccupations des populations autochtones.

## **5.0 Programme des Consultations et des Audiences Publiques**

---

Le but du programme de consultations et audiences publiques est de tenir les intervenants informés des plans et activités du projet afin de promouvoir le dialogue entre toutes les parties intéressées et de mettre l'accent sur la nécessité d'un dialogue avec tous ceux qui sont ou seront touchés par le projet. Grâce au programme, les parties directement touchées peuvent participer, de manière significative, à la prise des décisions relatives au développement du projet et à l'atténuation des effets sur elles. Les réunions seront programmées et les renseignements présentés à titre documentaire diffusés, le cas échéant, afin de tenir les populations informées et d'assurer la transparence du projet pour le public. Le Directeur de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité est chargé, par le truchement du Responsable du Développement Communautaire et du Directeur des Programmes de GeoAid de veiller à la réalisation de objectifs du programme.

### **5.1 Objectifs du Programme**

Les intervenants seront tenus informés des plans et problèmes du projet de GeoCam lors des consultations et audiences publiques. Cette démarche visera la réalisation des objectifs suivants:

- Identifier et informer les parties prenantes (directes et indirectes), y compris les particuliers, les collectivités, les écoles, les centres religieux, les organisations non gouvernementales locales et les organisations à assise communautaire ;
- Expliquer la nature du projet et en faire une présentation détaillée, en des termes facilement compréhensibles et dans les langues locales, afin d'informer le plus grand nombre d'intervenants possible ;
- Favoriser les consultations avec les communautés locales et d'autres intervenants, afin qu'ils expriment leurs opinions et préoccupations sur les initiatives du projet de Nkamouna et puissent exercer une influence significative sur le processus de prise des décisions relatives à l'atténuation des impacts (amélioration des impacts négatifs et renforcement des effets positifs), selon les procédures acceptables pour les intervenants et GeoCam;
- Donner un aperçu des règlements et organismes concernés, faire la description des études préliminaires et contrôler le programme ;
- Informer les promoteurs de GeoCam, des impressions et préoccupations exprimées pendant toutes les phases de développement, d'exécution et d'achèvement du projet de Nkamouna ;

- Solliciter la participation du public sur les analyses alternatives induites, les mesures d'atténuation et d'autres aspects similaires de l'exécution du projet de Nkamouna et du processus décisionnel en cours ; et
- Réagir aux préoccupations des parties prenantes, et dans la mesure du possible et du raisonnable, trouver des solutions à celles qui ont été exprimées.

### **5.2 Convocation aux Réunions.**

Les parties prenantes seront informées des mises à jour du projet de Nkamouna, par le biais de l'ensemble ou d'une partie des moyens suivants: mass media (presse écrite, affiches, radio, télévision); communication directe dans les langues locales; courrier expédiés directement; journées portes ouvertes (bureaux de chantier, site du projet); dépliants illustrés; réunions publiques; tandis que les maires et les chefs traditionnels seront tenus informés par le Responsable du Développement Communautaire. Les réunions de l'hôtel de ville officiellement programmées seront notifiées deux semaines à l'avance. Les réunions organisées avec les particuliers ou sur le plan local seront programmées à la convenance du groupe d'étude et de GeoCam.

### **5.3 Mises à jour régulières du Projet**

A toutes les phases du projet de Nkamouna, GeoCam organisera des séminaires annuels de mise à jour du projet avec les résidents communautaires intéressés. En outre, le Responsable du Développement Communautaire organisera des réunions locales trimestrielles avec des particuliers, qui cibleront les villages susceptibles de recevoir un afflux de migrants, les initiatives communautaires, ainsi que les lieux de recasement des familles déplacées (le cas échéant). Les descentes se feront dans les autres villages touchés en tant que de besoin. Le programme de ces réunions inclura les points provisoires suivants :

- Tour d'horizon des activités de GeoCam au cours de la période passée ;
- Mise à jour des besoins en matière d'emploi et de recrutement ;
- Mise à jour de l'exécution du programme de santé et de sécurité ;
- Mises à jour de l'exécution des programmes de gestion de l'environnement et du milieu social ;
- Mise à jour du réaménagement des régions épuisées ;
- Mises à jour du programme de développement communautaire ;
- Plans raisonnablement prévisibles des activités futures ; et
- Autres sujets de préoccupation.

Outre les mises à jour trimestrielles du projet, GeoCam est chargé de diffuser les informations auprès du public et de mettre les rapports sur l'environnement et le milieu social à la disposition de ce dernier, à des endroits facilement accessibles aux parties prenantes du projet de Nkamouna. En plus des rapports, un résumé non technique sera présenté aux intervenants locaux dans la langue locale. GeoCam, au besoin, tiendra les institutions financières de crédit informées des consultations en cours au titre des exigences en matière de rapport annuel.

Des séminaires trimestriels de mise à jour seront organisés pendant toute la durée des phases opérationnelles et de fermeture, conformément aux points susmentionnés. Des notes seront prises et des documents d'archives conservés, notamment des listes de présence, les questions/réponses, le plan d'action convenu et toutes autres préoccupations soulevées par les intervenants. La figure 3 présente un formulaire de fiche de présence et d'information susceptible d'être utilisé pour faciliter la prise de notes. Cette fiche identifie particulièrement l'intervenant, le sujet de préoccupation et les mesures d'atténuation potentielles susceptibles de faciliter la résolution du problème soulevé.

Le procès-verbal des consultations sera mis à la disposition du public, sous quinzaine, selon la procédure appropriée aux circonstances locales. Le procès-verbal devra être présenté clairement et disponible au bureau du chantier, à la Direction de GeoCam ou à tout autre endroit approprié.

## **6.0 Mécanismes de Doléances**

---

Malgré les meilleures initiatives de consultations publiques et de relations avec les collectivités, des désaccords surgiront entre la société et les intervenants. Grâce aux mécanismes ci-dessous, les doléances pourront être convenablement présentées et examinées de manière équitable et adéquate.

- Le Responsable du Développement Communautaire et le comité de liaison avec le public, au cas où GeoCam décide d'en créer un, seront chargés des relations avec les populations et les collectivités environnantes, ainsi que de la collecte et la diffusion des informations.
- Les réunions publiques et individuelles seront organisées régulièrement afin de fournir un cadre de communications ouvertes.
- Des relations seront établies avec les autorités locales et régionales, y compris les chefs traditionnels locaux, le Maire et le Sous-préfet de Lomié, le Préfet du Haut-Nyong, le Gouverneur de la Province de l'est et les responsables de certains départements ministériels. Par ailleurs, leur participation aux consultations sera encouragée, dans le but de faciliter les communications.
- Au besoin, des réunions formelles seront organisées entre les intervenants individuels et les représentants de GeoCam, afin d'assurer le suivi et la confidentialité des questions et préoccupations soulevées.

Une procédure ou un plan officiel de réception et de traitement des doléances sera élaboré et mis en œuvre par le Directeur Général, par le biais du Directeur de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité et le Responsable du Développement Communautaire, de Directeur de Programmes de GeoAid, ou du Comité de liaison avec le public, lorsqu'il existe. Ce plan traitera des exigences suivantes:

- Toutes les doléances seront enregistrées dans un registre ou fichier central du bureau du projet de GeoCam.
- Les accusés de réception des doléances seront délivrés par lettre ou tout autre moyen, dès que possible et au plus tard sous huitaine.
- Les doléances seront examinées par le Directeur Général, par le truchement du Directeur de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité du Responsable du Développement Communautaire, du Directeur des Programmes de GeoAid et/ou du comité de liaison avec le public s'il en existe un ; et les mesures appropriées seront par ailleurs prises ou mises en œuvre.

- Différentes doléances présentées par un même individu ou les questions identiques et similaires soulevées par différentes personnes seront examinées ensemble et pourraient justifier une attention supplémentaire.
- Le Comité de liaison avec le public, lorsqu'il existe, ou le Directeur de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité, par le biais du Responsable du Développement Communautaire, soumettront au Directeur Général des rapports bimensuels résumant les doléances présentées, les actions entreprises et tous les autres points de litige à traiter.
- Les informations pertinentes (non confidentielles) seront divulguées au public dans le cadre des consultations prévues.

Les pouvoirs publics compétents seront invités, le cas échéant, à partager les informations et à traiter des questions relatives à la politique et à la législation camerounaises.

## **7.0 Rapports**

---

La supervision de toutes les consultations et audiences publiques et l'élaboration des rapports y afférents incombent principalement au Directeur Général, par le truchement du Directeur de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité et le Responsable du Développement Communautaire. Ces rapports seront annuels et s'inscriront dans le cadre des réunions d'information publique organisées régulièrement, dont la description est faite dans la section 6.3. Les informations importantes seront également publiées sur les sites Internet de GeoCam et de GeoAid.

Des rapports supplémentaires peuvent être élaborés et remis aux collectivités locales et aux intervenants intéressés, au cas par cas. La nécessité de cette distribution sera principalement établie sur la base des réactions recueillies lors des réunions de communication organisées régulièrement, ainsi que les réunions ad hoc périodiques. Les exemplaires de ces rapports seront remis aux responsables locaux, régionaux et nationaux des organes directeurs, ainsi qu'aux institutions financières de crédit, le cas échéant

De simples fiches d'information ou des dépliants peuvent être adaptés pour un rapport sur certains points et problèmes. Il est possible de recourir à la communication par radiodiffusion et/ou la communication directe pour la mise à jour du projet dans les collectivités locales avec un faible taux d'alphabétisation.

Il incombe au Directeur Général, par le truchement du Directeur de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité, du Responsable du Développement Communautaire et du Directeur du Programme GeoAid, d'assurer un retour d'information adéquat au public, sur les activités du projet et les programmes de consultations publiques. Ce retour d'information doit être disponible dans une langue, un format et par un moyen facilement accessibles aux différents groupes d'intervenants.

## Figures

## **Annexes**

## **Annexe A**

### **Organisations Non Gouvernementales (ONG) de la Région de Lomié**

## **Annexe B**

**Réponses de Geovic Cameroon aux Questions Soulevées lors de la  
Réunion du 18 septembre 2002 à Lomié**

## **Annexe C**

**Réponses de Geovic Cameroon aux Questions Soulevées lors de la  
Réunion du 2 novembre 2004 à Lomié**